

GUIDE DE ROUTE



COUPE DE FRANCE N1
TOUR DE SAONE ET LOIRE

3 Épreuves en ligne - 1 Contre la Montre

23 au 26 Juin 2021 – Saône et Loire

COUPE DE FRANCE N1

Tour de Saône et Loire



Road Book du Tour de Saône-et-Loire Cyclisme 2021

Directeur de la publication : M. Joël MILLARD

Responsable de rédaction : M. Hervé JOLIVOT

Maquette : FFC

Mise en page et impression : Agence ALIBEE - Digoin (71) - www.alibee.fr

COMPÉTITION

Engagements & Règlements 3

Permanence & Lieu pratiques 4

Avant et Après course 5

Grille de Prix 6

Plan des circuits 7

Itinéraires horaires

Profils des épreuves

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours 25

Contacts 25

Partenaires 27

ANNEXE

Règlementation Coupe de France – Cf règlement particulier 23

Maillot saison 2021 équipes DN1 26

ENGAGEMENTS:

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N1 2021 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 1.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie ou 2ème catégorie dont deux coureurs français au Minimum.**

Toute participation avec une **équipe incomplète** entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2021**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des Clubs.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES:

Collège des arbitres

Président du Jury : REGNET Marie-Christine

Commissaire 1 : BOIS Damien

Commissaire 2 : DUMAS Audrey

Juge Arrivée : COUTANT Julien

Commissaire Moto 1 : FLACELIERE Christophe

Commissaire Moto 2 : FONTENEAU Cédric

Chronométrateur : NOUHAUD Alexandre

Voiture Balai : JUVENETON Michel

RÈGLEMENT:

Organisation

L'épreuve TOUR DE SAONE ET LOIRE est organisée par **Le comité d'organisation Saône et Loire Tour Organisation (SLTO)** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des clubs.

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la deuxième manche de la **Coupe de France des Clubs N1 2021**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France des clubs N1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France des Clubs N1.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage proximité des arrivées les lieux sont :

Arrivée 1^{ère} Etape : Complexe Sportif Griezmann

Arrivée 2^{ème} Etape : Local Champs de Foire

Arrivée CLM : Mairie Chaintré

Arrivée 4^{ème} Etape : Complexe Sportif Griezmann



PERMANENCE:

Lieu & horaires d'ouverture

La **permanence des départs** se tiendront comme suit :

► **Mardi 22 Juin 2021**

Permanence :

17h30 à 18h45: Retrait des dossards

19h : réunion des DS

Salle Ecurie SAINT HUGUES

Place du 11 Août 1944 (place de l'ABBAYE)

71250 CLUNY

► **Mercredi 23 Juin 2021**

Permanence : 08h30

Départ Fictif (1,8 kms): 11h50

Salle Ecurie SAINT HUGUES

Place du 11 Août 1944 (place de l'ABBAYE)

71250 CLUNY

Départ Réel : 12h00

► **Jeudi 24 Juin 2021**

Permanence : 08h30

Départ Fictif (1km): 11h55

Salle du Pressoir

Route du Vieux Moulin

71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Départ Réel : 12h00

► **Vendredi 25 Juin 2021 / CLM**

Permanence : 08h30

Four à Chaux

Rue de la Gare

71680 CRECHES SUR SAONE

Départ Réel : 13h00

► **Samedi 26 juin 2021**

Permanence : 08h30

Départ Fictif (400 m): 11h50

Salle polyvalente

71960 LA ROCHE VINEUSE

Départ Réel : 12h00

Radio-tour:

L'information course sera assurée par la société **DI@LOG**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550 mhz.

FEUILLE DE DÉPART :

Présentation des équipes

Les coureurs devront se présenter au podium à l'arbitre en raison du covid pas de signature.

FLECHES DIRECTION :

- ▶ Flèches Jaunes parcours : Etape 1
- ▶ Flèches Vertes parcours : Etape 2
- ▶ Flèches Bleus parcours : Etape 3 CLM
- ▶ Flèches Oranges parcours : Etape 4

APRÈS-COURSE :

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Augmenté de 12 % pour les étapes en ligne

Augmenté de 20 % pour l'étape CLM

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Incidents de course dans les derniers kilomètres :

(L'Article ci-dessous ne concerne que les épreuves par étapes)

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouva(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

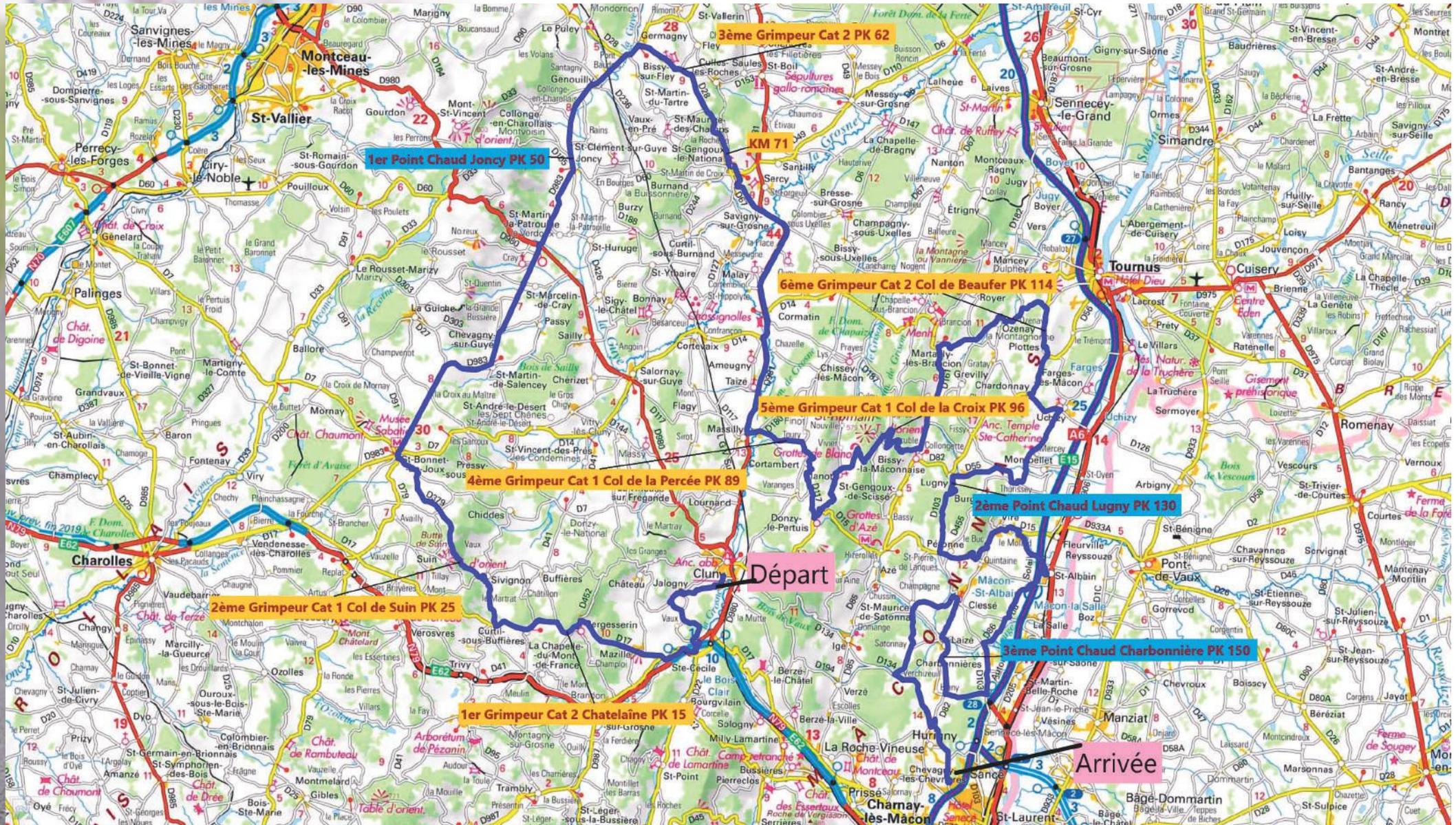
Si à la suite d'une **chute après le passage dans les trois derniers kilomètres** un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.

GRILLE DE PRIX

Place	1 ^{er} Etape	2 ^{ème} Etape	3 ^{ème} Etape	4 ^{ème} Etape	Général	Grimpeur général	Rush général	Classement Espoir
	1220/20	1220/20	610/20	1220/20	2135/25	200/3	200/3	200/3
1	246	246	122	246	428	100	100	100
2	183	183	91	183	320	60	60	60
3	146	146	73	146	256	40	40	40
4	122	122	61	122	213			
5	98	98	49	98	171			
6	85	85	43	85	139			
7	67	67	34	67	112			
8	55	55	27	55	85			
9	37	37	18	37	77			
10	24	24	12	24	69			
11	21	21	11	21	53			
12	20	20	9	20	43			
13	18	18	9	18	32			
14	17	17	9	17	26			
15	15	15	8	15	21			
16	14	14	8	14	16			
17	14	14	7	14	11			
18	14	14	7	14	11			
19	12	12	6	12	8			
20	12	12	6	12	8			
21					8			
22					8			
23					8			
24					6			
25					6			

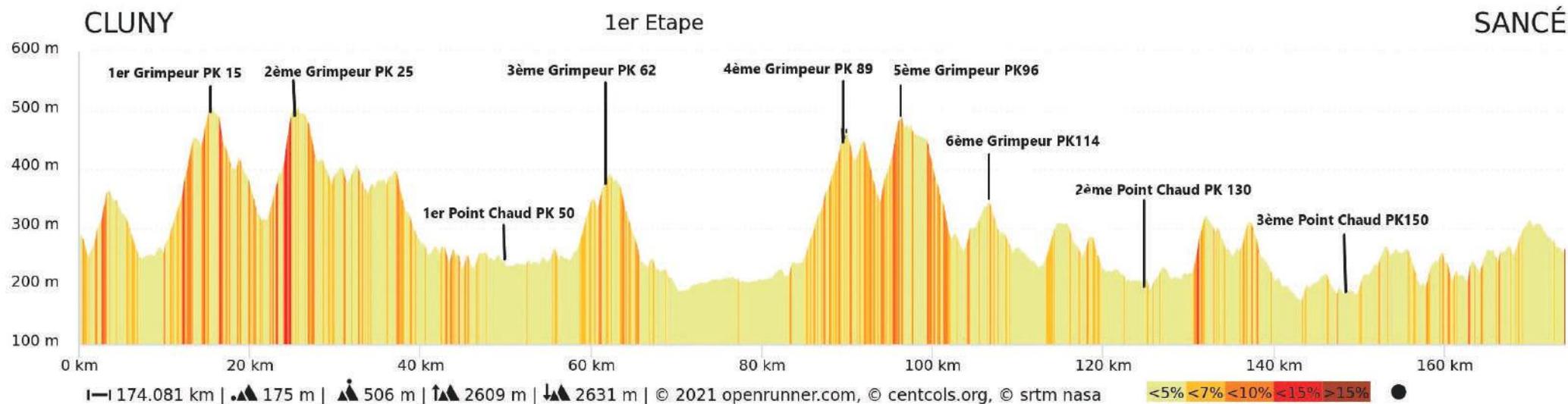


Mercredi 23 Juin 2021 - 1^{ère} Etape Cluny – Complexe Sportif GRIEZMANN (174 km)

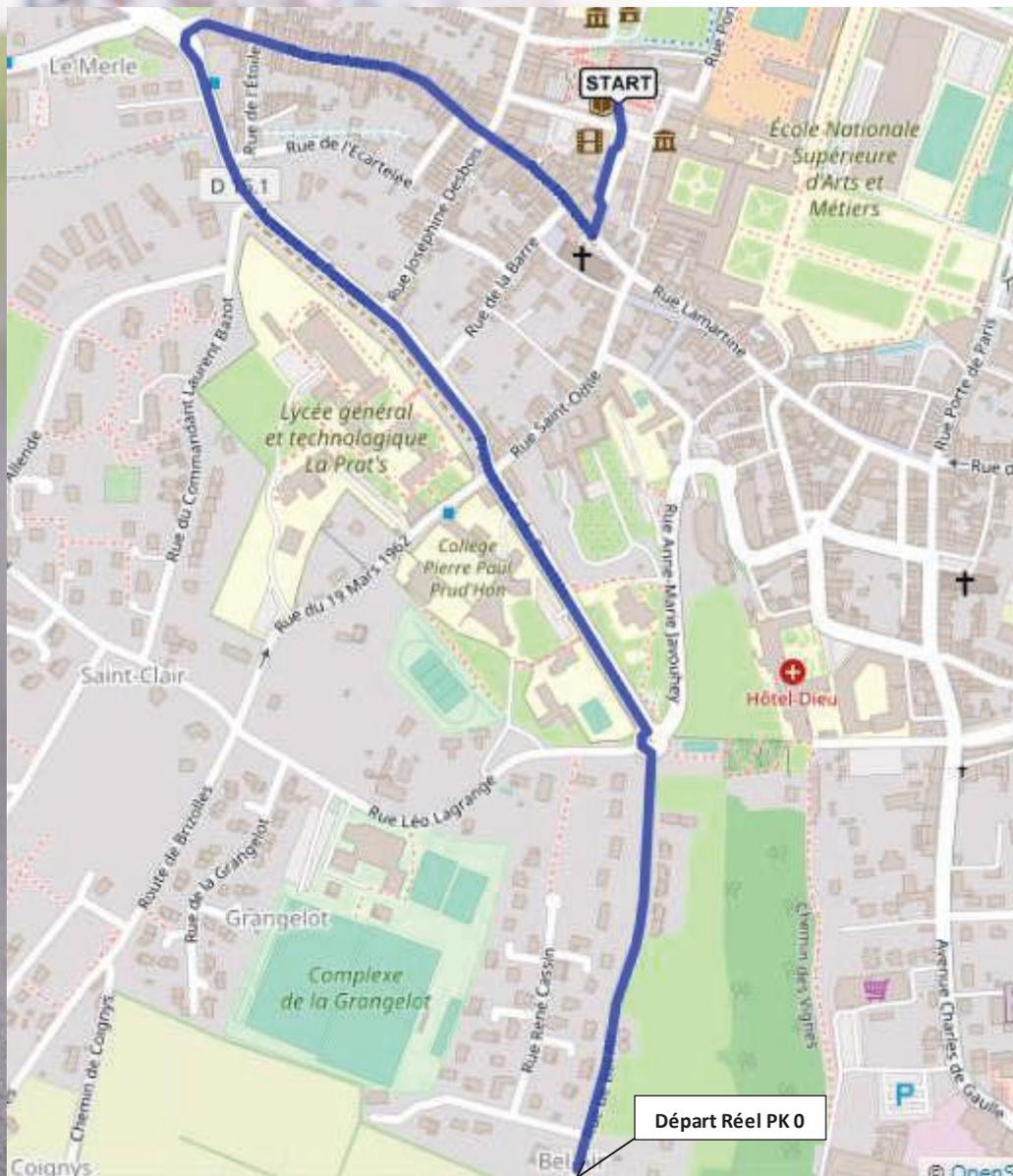




Mercredi 23 Juin 2021 - 1^{ère} Etape Cluny – Complexe Sportif GRIEZMANN (174 km)



Départ Neutralisé de la 1^{ère} Etape CLUNY – Complexe sportif Griezmann 23-06-2021



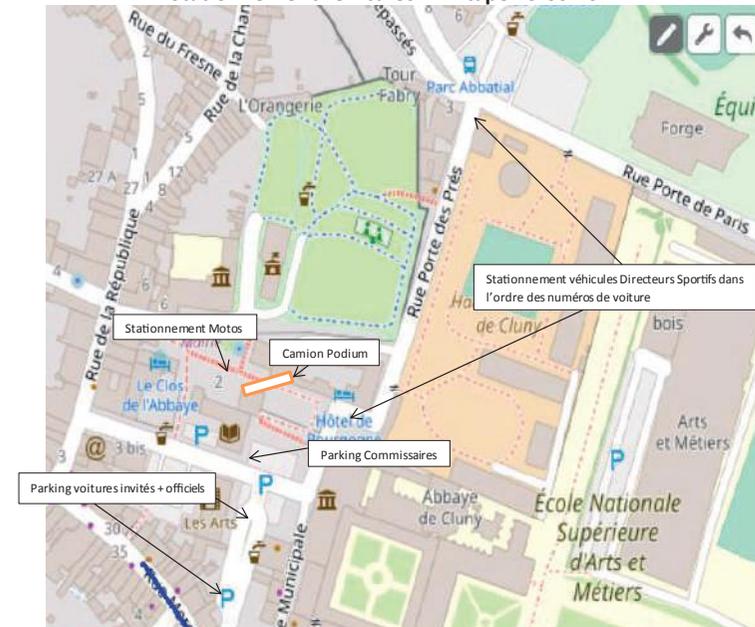
Arrivée de la 1^{ère} Etape CLUNY – Complexe Sportif Griezmann 23 – 06 - 2021



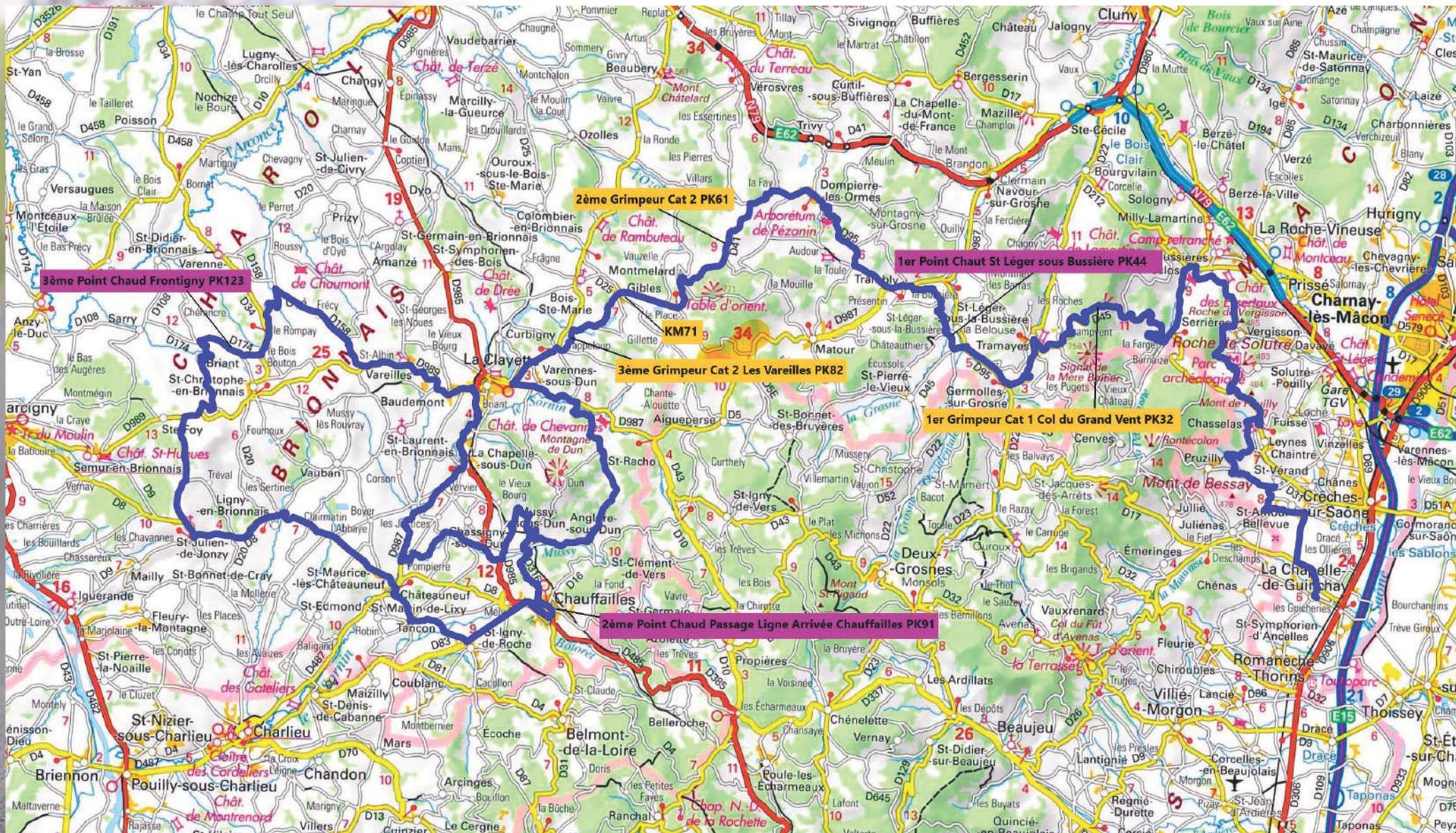
Kilométrage		Itinéraire	Horaire course		
Partiel	Total		38 Km/h	40 Km/h	42 Km/h
		Départ Fictif: Cluny Place du marché distance 1,8km	11h50	11h50	11h50
		Rue du 11 Aout 1944			
		A droite Rue des Mercière			
		Rue du Merle			
		A gauche Place du champ de foire			
		Avenue du Fouettin			
		Promenade du Fouettin			
		Rond point deuxième sortie Rue de Bel Air direction Jalogny			
0	0	Départ Réel : Cluny devant le complexe de la Grangelot	12h00	12h00	12h00
0,7	0,7	A gauche Route de Maison de Terre	12h01	12h01	12h01
0,1	0,8	A droite direction Jalogny D465	12h01	12h01	12h01
1,9	2,7	Jalogny à gauche Rue du Retour	12h04	12h04	12h03
0,2	2,9	Jalogny à droite Rue de la Charme	12h04	12h04	12h04
0,8	3,7	Carrefour à gauche direction la Grande Verchère D165	12h05	12h05	12h05
3,6	7,3	Carrefour à droite D22 direction la Valouze (Passage dessus la N79)	12h11	12h10	12h10
0,7	8	Carrefour à droite direction Mazille D17	12h12	12h12	12h11
3	11	Mazille D17	12h17	12h16	12h15
4,4	15,4	1er Grimpeur : Catégorie 2 Châtelaine	12h24	12h23	12h22
2,6	18	Curtil sous Buffières D17	12h28	12h27	12h25
1,9	19,9	A droite D17/Route de Suin direction Le Martrat D379b	12h31	12h29	12h28
2,1	22	Le Martrat D379b	12h34	12h33	12h31
3,1	25,1	2ème Grimpeur : Catégorie 1 Col de Suin	12h39	12h37	12h35
6,3	31,4	Saint Bonnet de Joux A droite D379/D79 Rue de l'église	12h49	12h47	12h44
0,1	31,5	Saint Bonnet de Joux à droite D79/D983 route de Chalon	12h49	12h47	12h45
7,6	39,1	Saint Martin de Salency	13h01	12h58	12h55
6,7	45,8	La Croisée de Cray tout droit D983 direction Joncy	13h12	13h08	13h05
8,2	50	1er Rush : Joncy	13h18	13h15	13h13
5	55	Genouilly	13h26	13h22	13h18
3	58	Germagny à droite D28 direction Bissy sur Fley	13h31	13h27	13h22
1,5	59,5	Bissy sur Fley	13h33	13h29	13h25
2,5	62	3ème Grimpeur : Catégorie 2	13h37	13h33	13h28
4,5	66,5	Saint Gengoux le National D67 Grande rue	13h45	13h39	13h35
3,4	69,9	Carrefour à droite route de Cluny D981	13h50	13h44	13h39
2,3	72,2	Km71 : Lieu dit la Place	13h54	13h48	13h43
0,8	73	Début zone de ravitaillement	13h55	13h49	13h44
2	75	Fin de zone de ravitaillement	13h58	13h52	13h47
1,4	76,4	Cormatin	14h00	13h54	13h49
6,2	82,6	Massilly à gauche D981/D117 Direction Cortambert	14h10	14h03	13h58
4,4	87	Cortambert	14h17	14h10	14h04
2,8	89,8	4ème Grimpeur : Catégorie 1 Col de la Percée	14h21	14h14	14h08
0,5	90,3	Carrefour à gauche D117/D15 Mairie de Donzy	14h22	14h15	14h09
0,6	90,9	Carrefour à gauche D15/D146 route de Blanot direction Blanot	14h23	14h16	14h09
2,6	93,5	Blanot	14h27	14h20	14h13
2,5	96	5ème Grimpeur : Catégorie 1 Col de la Croix	14h31	14h24	14h17
1,3	97,3	Tout droit D146/D487	14h33	14h25	14h19
1	98,3	A droite col de la Pistole D187 route de la Pistole	14h35	14h27	14h20
0,9	99,2	Charcuble	14h36	14h28	14h21
2,8	102	Carrefour à gauche D187/D161 direction Cruzille	14h41	14h33	14h25
2,5	104,5	Cruzille	14h45	14h36	14h29
3	107,5	Martigny les Brancion à droite D161/D14 route de Brancion	14h49	14h41	14h33
4,6	112,1	Ozenay	14h57	14h48	14h40
2,5	114,6	6ème Grimpeur : Catégorie 2 Col de Beaufeur	15h00	14h51	14h43
0	114,6	Col de Beaufeur à droite D14/C1 Encinte Vattay direction Plottes	15h00	14h51	14h43
2,9	117,5	Plottes à droite C1/D56 direction Chardonnay	15h05	14h56	14h47
2,2	119,7	Chardonnay à gauche D153 direction Uchizy	15h09	14h59	14h51
2	121,7	Uchizy à droite D153/D210 direction Mercey	15h12	15h02	14h53

4,8	126,5	Thuriskey à droite D210/D55 direction Lugny	15h19	15h09	15h00
3,5	130	2ème Rush : Lugny devant le Collège Victor Hugo	15h25	15h15	15h05
0,3	130,3	Lugny à gauche D355/D103 direction Péronne	15h25	15h15	15h06
4,7	135	Péronne à gauche D103/D15 route du Paquier	15h33	15h22	15h12
4,3	139,3	Viré	15h39	15h28	15h19
1,3	140,6	Lieu dit Le Grand Molard à droite D15/D106 direction Saint Alban	15h42	15h30	15h20
2,6	143,2	Saint Alban à droite (avant le passage à niveau) route des Vannières	15h46	15h34	15h24
0,9	144,1	A gauche après le passage au dessus de A6	15h47	15h36	15h25
0,6	144,7	Carrefour à droite Route du Choiseau	15h48	15h37	15h26
2,4	147,1	La Salle à droite D86 Route du Château	15h52	15h40	15h30
2,1	149,2	Moulin de la Croix à gauche D86/D103 Route de Macon	15h55	15h43	15h33
0,2	150	3ème Rush : Charbonnières devant le Clos du Château	15h56	15h45	15h34
2,5	152,5	Carrefour à droite D103/Route de Moranchin	16h00	15h48	15h37
1,6	154,1	Blany à droite route de Moranchin/D82 direction Laizé	16h03	15h51	15h40
2,8	156,9	Laizé	16h07	15h55	15h44
0,5	157,4	A droite D82 route de Macon/Route de Clessé direction Clessé	16h08	15h56	15h44
2	159,4	Clessé à gauche rue du 11 Novembre 1918	16h11	15h59	15h47
0,3	159,7	Clessé à gauche rue du 11 Novembre/D403 Bis direction Saint Maurice de Satonnay	16h12	15h59	15h48
2,5	162,2	Saint Maurice de Satonnay route d'Azé D82	16h16	16h03	15h51
0,1	162,3	Saint Maurice de Satonnay à gauche D82/Chemin sous la ville	16h16	16h03	15h51
0,4	162,7	Saint Maurice de Satonnay à droite route de Marcerain	16h16	16h04	15h52
2,1	164,8	Satonnay	16h20	16h07	15h55
1,9	166,7	Le Moulin Riot à gauche D134 direction Verchizeuil	16h23	16h10	15h58
3,3	170	Verchizeuil	16h28	16h15	16h02
0,4	170,4	Carrefour à gauche D134/D82 Route de Macon	16h29	16h15	16h03
0,4	170,8	A droite D82 route de Macon/Rue de la Grisière	16h29	16h16	16h04
3,4	174,2	Rond point prendre à gauche 1er sortie	16h35	16h21	16h08
0,2	174,4	Arrivée : Espace sportif et de loisirs Antoine Griezmann	16h35	16h21	16h09

Stationnement véhicules 1^{ère} Etape 23-06-2021

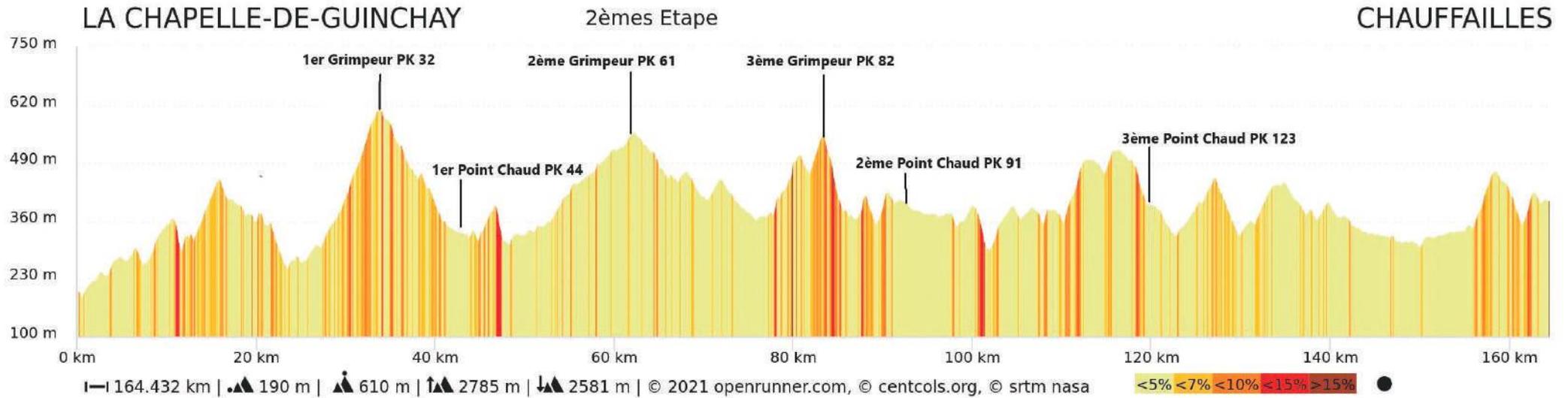


Jeudi 24 Juin 2021 - 2^{ème} Etape La Chapelle-de-Guinchay --> Chauffailles (163 km)





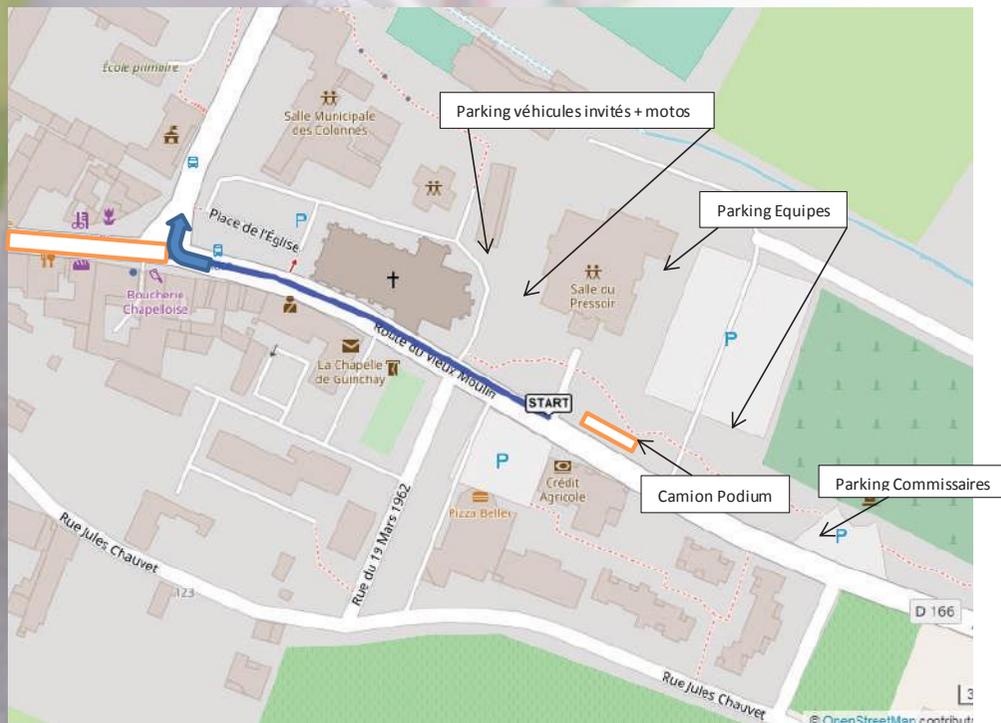
Jeudi 24 Juin 2021 - 2^{ème} Etape La Chapelle-de-Guinchay --> Chauffailles (163 km)



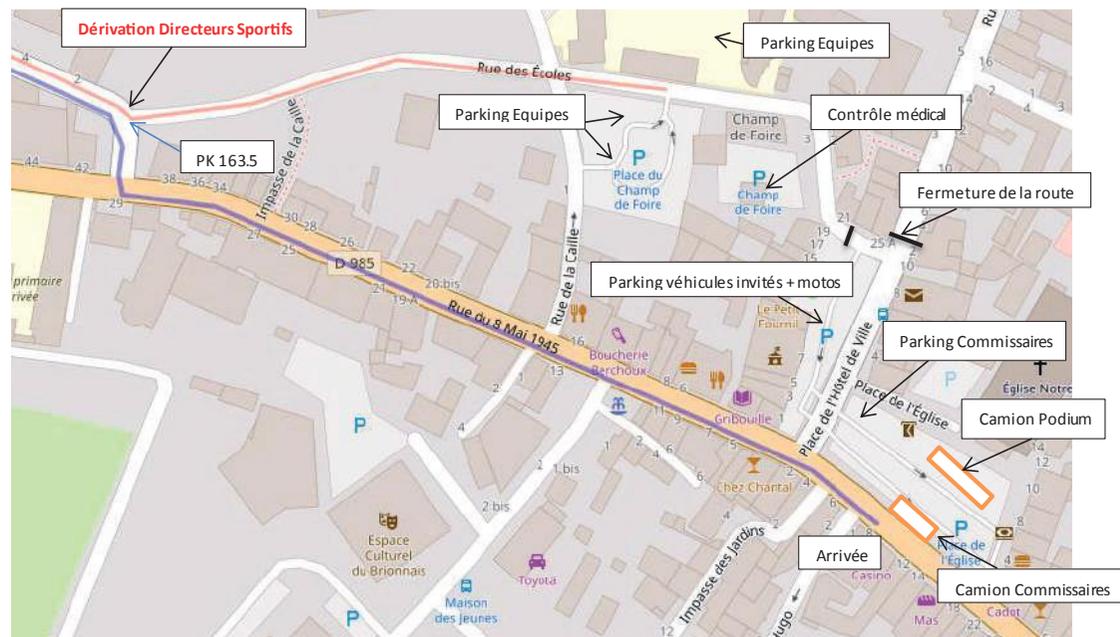
Destination Saône & Loire



Départ de la 2^{ème} Etape La Chapelle de Guinchay – Chauffailles 24-06-21



Arrivée de la 2^{ème} Etape La Chapelle de Guinchay – Chauffailles 24-06-21

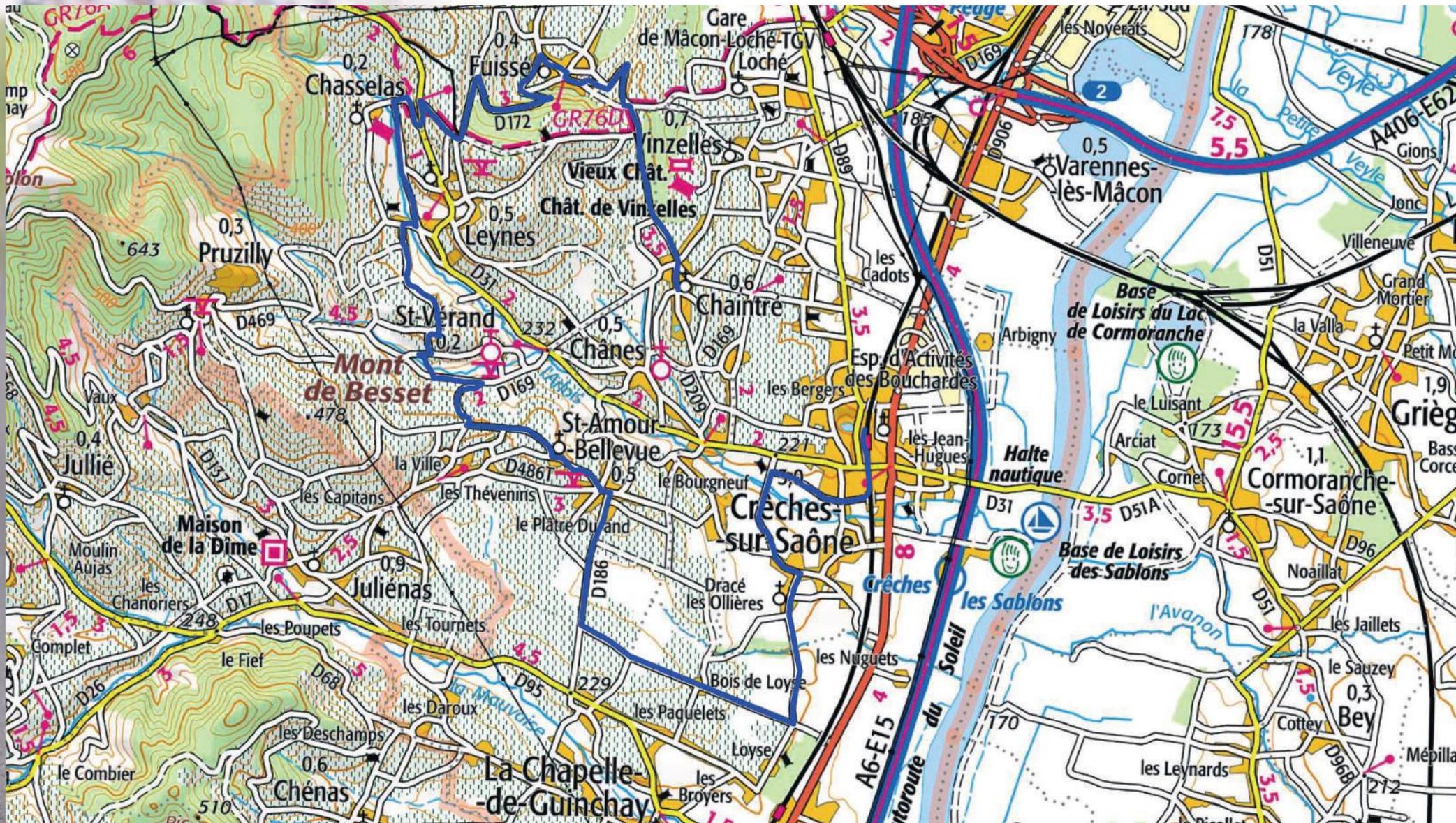




Kilométrage		Itinéraire	Horaire course		
Partiel	Total		38 Km/h	40 Km/h	42 Km/h
		Départ Fictif: La Chapelle de Ginchay Route du Vieux Moulin	11h55	11h55	11h55
		Rue de la Mairie D186			
		A gauche D186/D95 Route de Juliéna			
0	0	Départ Réel : Route de Juliéna après 1km de fictif	12h00	12h00	12h00
1,1	1,1	A droite D95/D186 Route de Saint Amour direction Platre Durand	12h01	12h01	12h01
2	3,1	Le Platre Durand à gauche D186/D486 Route des Crus du Beaujolais	12h04	12h04	12h04
1,7	4,8	La Ville à droite D486/D169 Route des Chamonnards	12h07	12h07	12h06
1,3	6,1	Les Truges à gauche D169/D469 direction Moulin Paquet	12h09	12h09	12h08
2,1	8,2	Carrefour tout droit direction Le Plaasy	12h12	12h12	12h11
2,2	10,4	Les Correaux à gauche direction Chasselas	12h16	12h15	12h14
0,9	11,3	Chasselas	12h17	12h16	12h16
0,3	11,6	Chasselas à droite D310 "Eglise Notre Dame"	12h18	12h17	12h16
0,8	12,4	Carrefour à gauche D310/D31 Route de la Grange du Bois	12h19	12h18	12h17
2,3	14,7	Carrefour à droite D31 Route de la Grange du Bois/D54 Route de la Roche	12h23	12h22	12h21
1	15,7	Carrefour à gauche D54 Route de la Roche/Route des Bruyères direction le Puyé	12h24	12h23	12h22
2,7	18,4	Le Puyé	12h29	12h27	12h26
0,3	18,7	Vergisson à gauche direction Les Bruyères/Les Pierre Clos	12h29	12h28	12h26
0,1	18,8	A gauche D177 Route de Pierre Clos	12h29	12h28	12h26
3	21,8	Les Bruyères	12h34	12h32	12h31
0,8	22,6	Pierreclos à gauche D45 Route de Macon	12h35	12h33	12h32
0,4	23	Pierreclos à l'église à gauche D185 Route de sérières	12h36	12h34	12h32
2,6	25,6	Serrières	12h40	12h38	12h36
0,4	26	Tout droit D185 Route de la sérières/ D31 Route de Pierreclos	12h41	12h39	12h37
6,5	32,6	1er Grimpeur : catégorie 1 Col du Grand Vent	12h51	12h48	12h46
4,6	37,2	Tramayes à gauche D45 Route de Pierreclos/ D22 Rue de l'hôpital	12h58	12h55	12h53
2,8	40	Le Clairon carrefour à droite D22/D95 Direction Pontcharas	13h03	13h00	12h57
2,5	42,5	Pontcharas à gauche D95/D45	13h07	13h03	13h00
0,5	43	Carrefour à droite D45/D322	13h07	13h04	13h01
0,6	43,6	Saint Léger Sous la Bussière à gauche direction La Bussière	13h08	13h05	13h02
0,2	44	1er Rush Saint Léger Sous la Bussière en face l'église	13h09	13h06	13h02
1,5	45,5	La Bussière à droite	13h11	13h08	13h05
1,8	47,3	Carrefour à gauche D987 direction Matour	13h14	13h10	13h07
1	48,3	A droite D987/D95 direction Dompierre les Ormes	13h16	13h12	13h09
6,1	54,4	Dompierre les Ormes D41	13h25	13h21	13h17
6,8	61,2	2ème Grimpeur : Catégorie 2	13h36	13h31	13h27
1,6	62,8	Montmelard	13h39	13h34	13h29
1,4	64,2	Vicelaire en Bas à droite D41	13h41	13h36	13h31
2,7	66,9	Gibles	13h45	13h40	13h35
3,6	70,5	KM 71 D41	13h51	13h45	13h40
0,5	71	Carrefour à gauche D41/D79 Route de Gicles	13h52	13h46	13h41
2,5	73,5	La Clayette rond point deuxième sortie Route de Macon direction Varennes sous Dun	13h56	13h50	13h45
1,1	74,6	Varennes sous Dun	13h57	13h51	13h46
2	76,6	Carrefour à droite D987 Route de Macon/D283 lieu dit Chambon	14h00	13h54	13h49
5,7	82,3	3ème Grimpeur : Catégorie 2 Les Vareilles D416	14h09	14h03	13h57
1,8	84,1	Anglure Sous Dun à droite à l'Eglise D416	14h12	14h06	14h00
0,1	84,2	Anglure Sous Dun à droite direction Mussy Sous Dun	14h12	14h06	14h00
2,6	86,8	Lieu dit la Roche à droite direction Mussy Sous Dun	14h17	14h10	14h04
0,1	86,9	Mussy Sous Dun à gauche devant l'église D316 Route d'Anglure direction Chauffailles	14h17	14h10	14h04
0,2	87,1	Mussy Sous Dun passage à niveau	14h17	14h10	14h04
0,7	87,8	Carrefour à gauche D316 Route d'Anglure	14h18	14h11	14h05
0,2	88	Carrefour à droite D316 Route d'Anglure direction Chauffailles	14h18	14h12	14h05
2	90	Carrefour à droite D316 Route d'Anglure	14h22	14h15	14h08
0,9	90,9	Chauffailles à gauche D985 Rue du 8 Mai	14h23	14h16	14h09
0,3	91,2	2ème Rush : Chauffailles ligne d'arrivée	14h24	14h16	14h10
0,4	91,6	Chauffailles à droite D985/C10 Avenue du Château	14h24	14h17	14h10
0,2	91,8	A droite Avenue du Château /Avenue Wan De Walle	14h24	14h17	14h11
0,9	92,7	Carrefour à gauche D985 Route du 8 Mai 1945	14h26	14h19	14h12
0,3	93	A gauche D985/D83 Route de Charlieu	14h26	14h19	14h12
0,8	93,8	Chauffailles Rond point tout droit D83	14h28	14h20	14h14
0,1	93,9	Après le rond point début Zone de Ravitaillement D83	14h28	14h20	14h14
2	95,9	Fin Zone de Ravitaillement D83	14h31	14h23	14h17
0,2	96,1	Saint Igny de Roche à droite D383 direction Chateaufort	14h31	14h24	14h17

2,7	98,8	Tacon à droite	14h36	14h28	14h21
0,2	99	Tacon à gauche direction Chateaufort	14h36	14h28	14h21
1,4	100,4	Chateaufort à droite D987 route de Charlieu	14h38	14h30	14h23
0,2	100,6	Chateaufort à gauche D987/D8 Route de la Clayette	14h38	14h30	14h23
10,5	111,1	A droite au lieu dit Les Justines D199 Direction Saint Julien de Jonzy	14h55	14h46	14h38
0,5	111,6	Saint Julien de Jonzy	14h56	14h47	14h39
1	112,6	Lieu dit les Briets	14h57	14h48	14h40
3,9	116,5	Lieu dit La Montagne au carrefour à droite D199/D989 Route de Sainte Foy	15h03	14h54	14h46
0,6	117,1	Carrefour à gauche D989/C8 Direction Vaux	15h04	14h55	14h47
1,1	118,2	Carrefour à gauche C8/D199 direction les Guichards	15h06	14h57	14h48
2,3	120,5	Briant	15h10	15h00	14h52
1,8	122,3	Carrefour à droite D199/D174 direction Frontigny	15h13	15h03	14h54
0,8	123,1	3ème Rush : Frontigny	15h14	15h04	14h55
2,1	125,2	Les Bois Routon carrefour à gauche D174/D20 direction Oyé	15h17	15h07	14h58
3,6	128,8	Oyé à droite D20/D158	15h23	15h13	15h04
5,2	134	Carrefour à gauche D158/D989 direction Vareilles	15h31	15h21	15h11
1,9	135,9	Vareilles D989	15h34	15h23	15h14
3,9	139,8	La Clayette -Beaudemond passage à niveau	15h40	15h29	15h19
0	139,8	Après passage à niveau à droite D989/D985 Rue du Gothard	15h40	15h29	15h19
0,3	140,1	La Clayette-Beaudemond passage à niveau D985 Rue du Gothard	15h41	15h30	15h20
2,7	142,8	La Chapelle Sous Dun à droite après la scierie Garnier D985/D987	15h45	15h34	15h24
0,7	143,5	La Chapelle Sous dun rond point première sortie	15h46	15h35	15h25
5,2	148,7	L'étang Ray à gauche D987/D308	15h54	15h43	15h32
4	152,7	Carrefour à droite D308	16h01	15h49	15h38
0,6	153,3	Carrefour à droite D308/D985	16h02	15h49	15h39
0,8	154,1	Carrefour à gauche D985/C10	16h03	15h51	15h40
0,7	154,8	Carrefour à gauche	16h04	15h52	15h41
0,9	155,7	Passage à niveau	16h05	15h53	15h42
0,3	156	Carrefour à droite	16h06	15h54	15h42
2,8	158,8	Mussy Sous Dun	16h10	15h58	15h46
0,2	159	Mussy Sous Dun passage à niveau	16h11	15h58	15h47
0,7	159,7	Carrefour à gauche D316 Route d'Anglure	16h12	15h59	15h48
0,2	159,9	Carrefour à droite D316 Route d'Anglure direction Chauffailles	16h12	15h59	15h48
1	160,9	Carrefour à droite D316 Route d'Anglure	16h14	16h01	15h49
0,9	161,8	Chauffailles à gauche D985 Rue du 8 Mai	16h15	16h02	15h51
0,3	162,1	Arrivée : Chauffailles	16h15	16h03	15h51

Vendredi 25 Jun 2021 - 3^{ème} Etape (22 km - Contre La Montre) Crèches-sur-Saône --> Chaintré



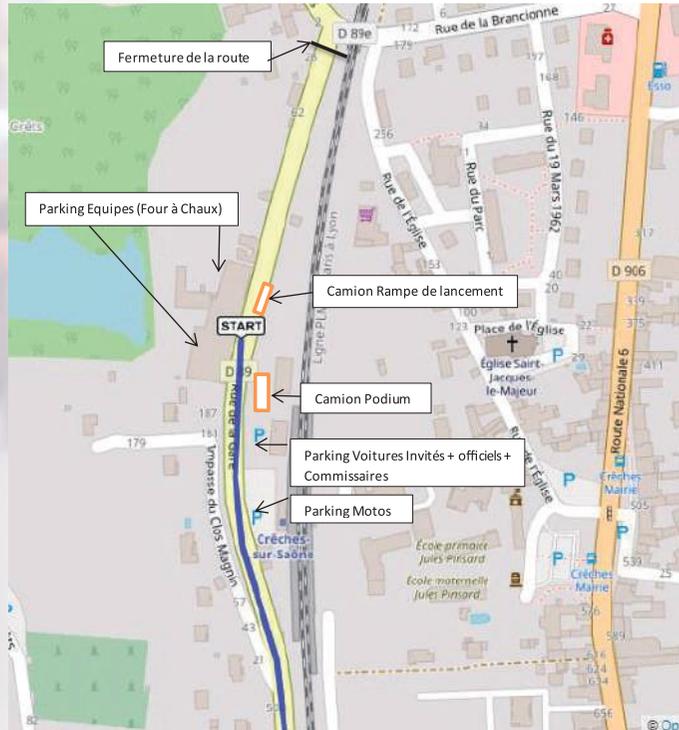


Vendredi 25 Juin 2021 - 3^{ème} Etape (22 km - Contre La Montre) Crêches-sur-Saône --> Chaintré

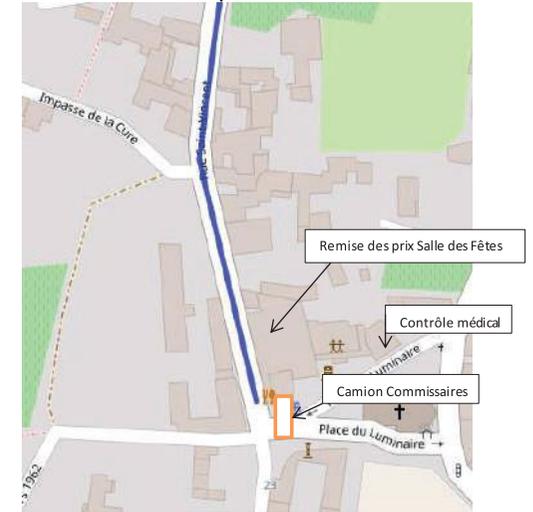




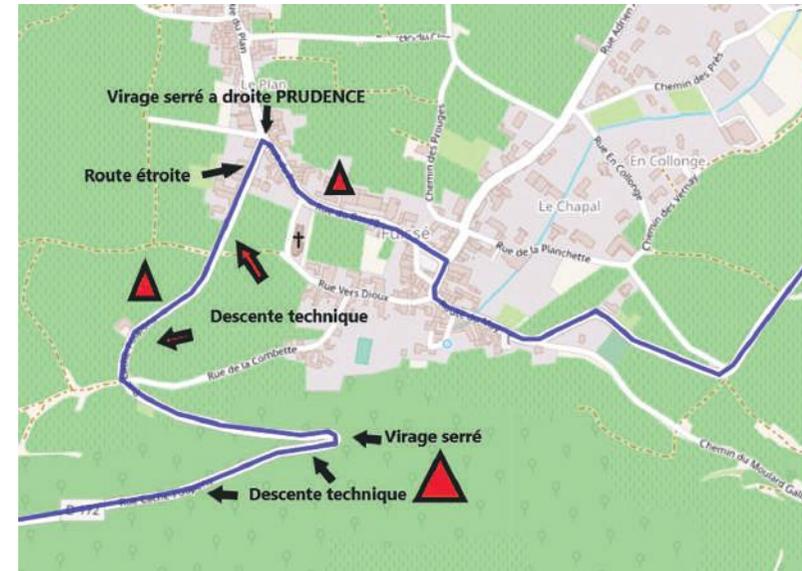
Départ Contre La Montre 3^{ème} Etape Crèches sur Saône – Chaintré 25-06-21



Arrivée Contre La Montre 3^{ème} Etape Crèches sur Saône – Chaintré 25-06-21



Prudence Contre La Montre Traversée de Fuissé

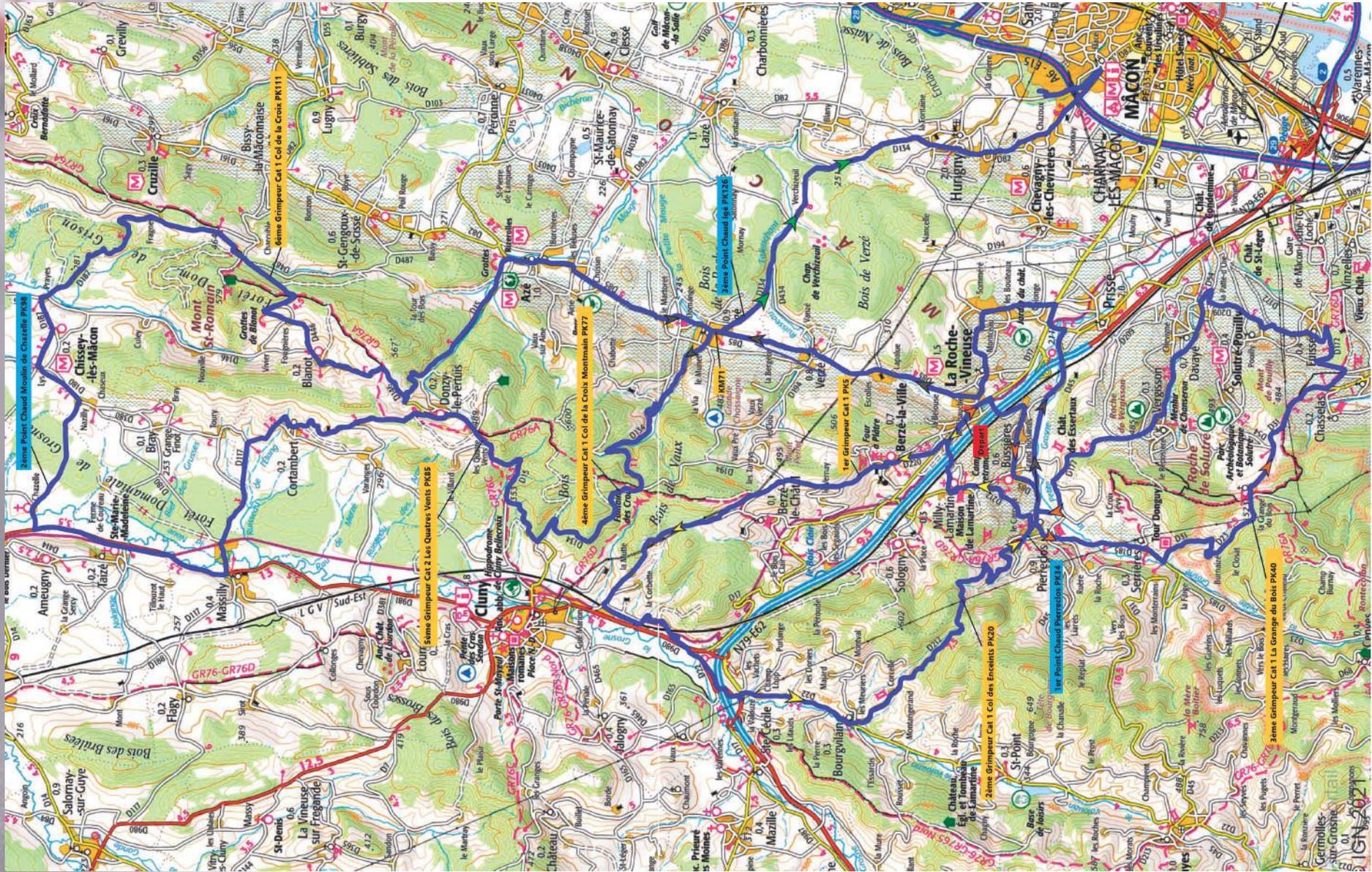




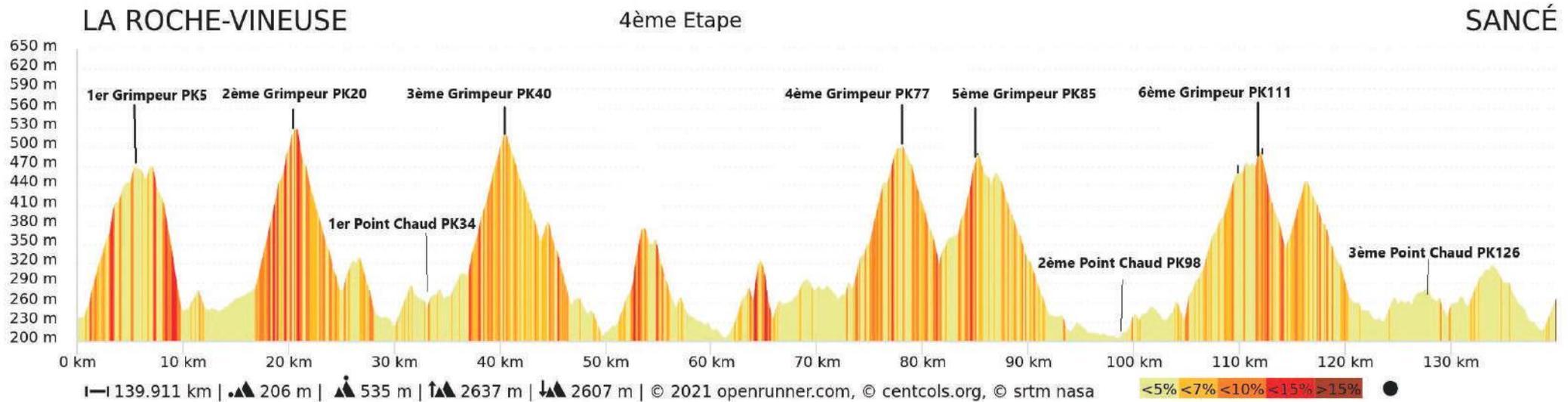
Horaires 3^{ème} étape Contre La Montre

Kilométrage		Itinéraire	Horaire course					
Partiel	Total		38 Km/h		40 Km/h		42 Km/h	
			Premier coureur	Dernier coureur	Premier coureur	Dernier coureur	Premier coureur	Dernier coureur
0	0	Départ : Crèches sur Saone D89 Rue de la Gare	13h00	15h51	13h00	15h51	13h00	15h51
0,35	0,35	Tout droit carrefour D89/D31 Rue des plançons	13h00	15h51	13h00	15h51	13h00	15h51
0,55	0,9	Rond point tout droit 2ème Sortie route de Thoiriat	13h01	15h52	13h01	15h52	13h01	15h52
0,8	1,7	Château de Thoiriat Carrefour à gauche direction Thoiriat	13h02	15h53	13h02	15h53	13h02	15h53
1,2	2,9	Dracé les Oilières carrefour à droite	13h04	15h55	13h04	15h55	13h04	15h55
1,6	4,5	Carrefour à droite route Bois de Loyse	13h07	15h58	13h06	15h57	13h06	15h57
2,3	6,8	Les Bruyères à droite D186 route de Saint Amour	13h10	16h01	13h10	16h01	13h09	16h00
1,4	8,2	Le Platre Durand à gauche D486 route des Crus Beaujolais	13h12	16h03	13h12	16h03	13h11	16h02
0,1	8,3	Le Platre Durand à droite direction Saint Amour-Bellevue	13h13	16h04	13h12	16h03	13h11	16h02
1,6	9,9	Les Chamonards à droite D169	13h15	16h06	13h14	16h05	13h14	16h05
0,7	10,6	Les Truges à gauche D469 direction Moulin Paquet	13h16	16h07	13h15	16h06	13h15	16h06
0,5	11,1	Moulin Paquet à droite	13h17	16h08	13h16	16h07	13h15	16h06
0,3	11,4	Carrefour à droite direction St Vérand centre	13h18	16h09	13h17	16h08	13h16	16h07
0,1	11,5	A gauche direction Chasselas	13h18	16h09	13h17	16h08	13h16	16h07
0,2	11,7	A droite direction Chasselas	13h18	16h09	13h17	16h08	13h16	16h07
0,9	12,6	Les Charmonts	13h19	16h10	13h18	16h09	13h18	16h09
0,5	13,1	Carrefour à droite route des Rollins	13h20	16h11	13h19	16h10	13h18	16h09
0,1	13,2	A gauche route Neuve direction Chasselas	13h20	16h11	13h19	16h10	13h18	16h09
1,3	14,5	Chasselas à droite D310 route des Manquants	13h22	16h13	13h21	16h12	13h20	16h11
0,4	14,9	Carrefour à gauche D310/D31	13h23	16h14	13h22	16h13	13h21	16h12
0,3	15,2	A droite D31/D172 rue Cache Poupons direction Fuissé	13h24	16h15	13h22	16h13	13h21	16h12
3	18,2	Fuissé à droite rue de Plan D172 direction Chaintré	13h28	16h19	13h27	16h18	13h26	16h17
0,3	18,5	Fuissé rue du May D209	13h29	16h20	13h27	16h18	13h26	16h17
1,5	20	Sur les Molards D209 rue Coëx	13h31	16h22	13h30	16h21	13h28	16h19
1,7	21,7	Arrivée : Chaintré Place du Lumière	13h34	16h25	13h32	16h23	13h31	16h22

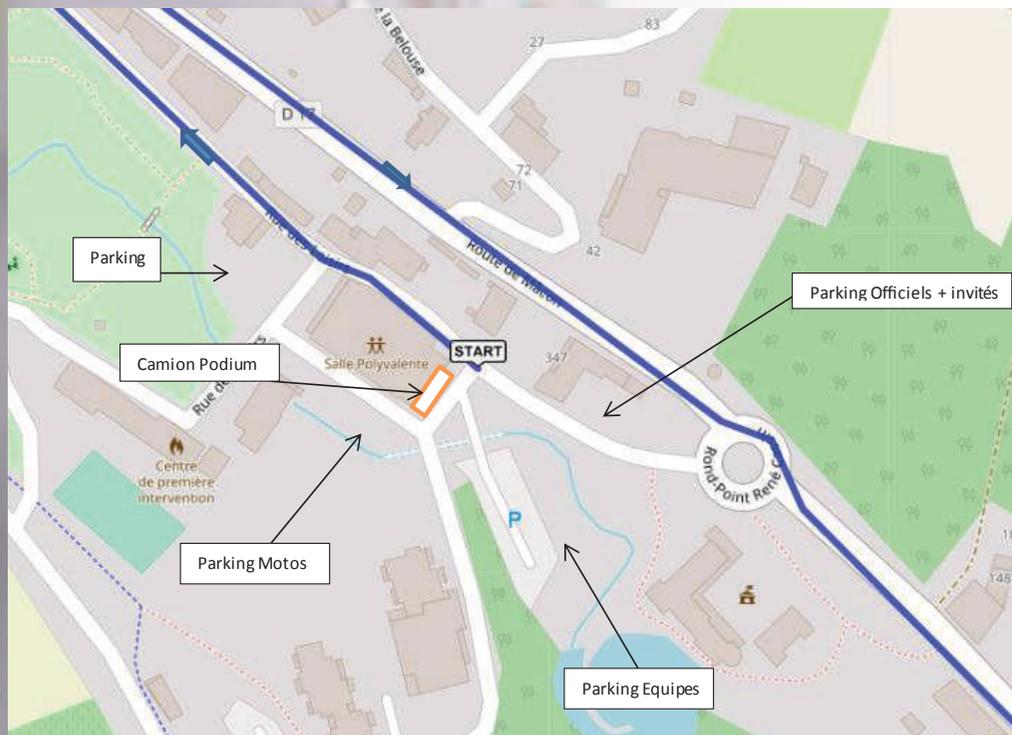
Samedi 26 Jun 2021 - 4^{ème} Etape La Roche Vineuse --> Complexe Sportif GRIEZMANN (140 km)



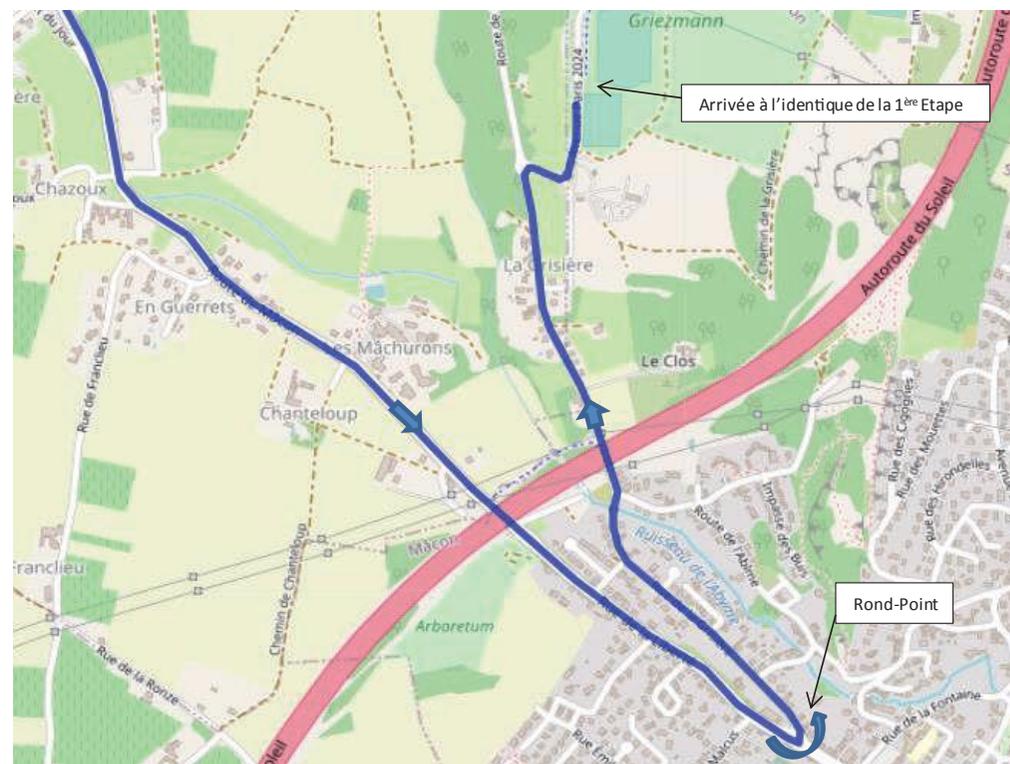
Samedi 26 Juin 2021 - 4^{ème} Etape La Roche Vineuse --> Complexe Sportif GRIEZMANN (140 km)



Départ de la 4^{ème} Etape La Roche Vineuse – Complexe sportif Griezmann 26-06-2021



Arrivée de la 4^{ème} Etape La Roche Vineuse – Complexe sportif Griezmann 26-06-2021





Kilométrage	Itinéraire	Horaire course		
		38 Km/h	40 Km/h	42 Km/h
	Départ Fictif: La Roche Vineuse Salle polyvalente (400m de fictif)	11h55	11h55	11h55
0	Départ Réel : La Roche Vineuse D17 Route de Macon 300m après le rond point	12h00	12h00	12h00
0,5	La Roche Vineuse à droite D17 Route de Cluny/D220	12h00	12h00	12h00
1,5	Berzé La Ville D220	12h03	12h03	12h02
0,3	Berzé la Ville à gauche D220/Route Vignes Blanches direction Le Perret	12h03	12h03	12h03
2,2	Le Perret	12h07	12h06	12h06
0,7	A droite direction Les Gouttiales	12h08	12h07	12h07
0,1	1^{er} Grimpeur : catégorie 1	12h08	12h07	12h07
0,9	Les Gouttiales	12h09	12h09	12h08
3,2	La Corbette à gauche C4 direction la voie verte de Bourgogne du Sud	12h14	12h14	12h13
2,3	Carrefour à gauche C4/D980 Route de Macon	12h18	12h17	12h16
0,6	Rond point 1 ^{er} sortie D22 direction La Valouze	12h19	12h18	12h17
1,7	Carrefour à gauche D22/D17 Direction La Valouze	12h22	12h21	12h20
0,1	La Valouze à droite D17/D22 direction Bourgvilain	12h22	12h21	12h20
2,3	Bourgvilain à gauche D22/D212 Château de Corcelle	12h25	12h24	12h23
1,3	Château de Corcelle	12h27	12h26	12h25
2,7	2^{ème} Grimpeur : Catégorie 1 Col des Enceints	12h32	12h30	12h29
3,7	Le Chalument à gauche D212/D45 Route de Tramayes	12h38	12h36	12h34
0,6	Pierreclos à gauche D212 route de Milly direction Milly la Martine	12h39	12h37	12h35
2,2	Milly la Martine	12h42	12h40	12h38
1,4	La Roche Vineuse à droite D17 Route de Cluny	12h44	12h42	12h40
0,8	Rond point 2 ^{ème} sortie tout droit	12h45	12h43	12h41
0,6	La Roche Vineuse à droite D17/D85 direction Bussières	12h46	12h44	12h42
2,1	Bussières	12h50	12h47	12h45
1	A droite D85/D45 Route de Macon direction Pierreclos	12h51	12h49	12h46
0,8	Pierreclos à gauche après l'église	12h53	12h50	12h48
0,4	1^{er} Rush : Pierreclos devant l'allée du Château	12h53	12h51	12h48
2,7	Lieu dit La Croix à gauche D45/D81 direction Burnaizé	12h57	12h55	12h52
1,7	Burnaizé	13h00	12h57	12h54
1,9	3^{ème} Grimpeur : Catégorie 1 La Grange du Bois	13h03	13h00	12h57
3,3	Dans la descente à gauche D81/D172 rue du cache Poupons direction Fuissé	13h08	13h05	13h02
3,2	Château de Fuissé D209	13h13	13h10	13h06
3,5	Les Broses D177	13h19	13h15	13h11
2,1	Vergisson a droite D177	13h22	13h18	13h14
3,4	Les Bruyères	13h28	13h23	13h19
1	Carrefour à droite D45 route de Macon	13h29	13h25	13h21
1,4	Moulin Gabot	13h31	13h27	13h23
2,7	Carrefour à gauche D45/D89	13h36	13h31	13h27
0,3	Rond point 1 ^{ère} sortie à droite D17	13h36	13h31	13h27
0,5	A gauche direction Les Bouteaux	13h37	13h32	13h28
1,2	Les Bouteaux	13h39	13h34	13h29
2,6	La Roche Vineuse à droite D85 direction Escolles	13h43	13h38	13h33
0,1	Début de zone de Ravaillement	13h43	13h38	13h33
2,1	Escolles Fin de zone de Ravaillement	13h46	13h41	13h36
1,6	km 71 - Verzé Devant l'Eglise	13h49	13h43	13h39
2	Igé Carrefour tout droit D85	13h52	13h46	13h41
0,3	Igé à gauche direction Le Munet	13h53	13h47	13h42
0,8	Le Munet	13h54	13h48	13h43
5,1	4^{ème} Grimpeur : Catégorie 1 Col de la Croix de Montmain	14h02	13h56	13h50
3,7	Carrefour à droite D134/D15 direction Cortambert	14h08	14h01	13h56
3,8	5^{ème} Grimpeur : Catégorie 2 Les Quatre Vents	14h14	14h07	14h01
1,2	Carrefour à gauche D15/D17 direction Cortambert	14h16	14h09	14h03
3,3	Cortambert	14h21	14h14	14h07
4,3	Massilly à droite D17/D981 Route de Cluny	14h28	14h20	14h14
4,4	A droite D981 Route de Cluny/Route de Chazeux direction Chazelle	14h35	14h27	14h20
0,2	2^{ème} Rush : Moulin de Chazelle	14h35	14h27	14h20
2,9	A gauche D380 route de Massilly	14h39	14h31	14h24
1,2	Lys à droite D187 direction Chissey Les Macon	14h41	14h33	14h26
0,9	Chissey Les Macon	14h43	14h35	14h27
0,7	Carrefour à droite D187 direction Col de la Pistoie/Col de la Croix	14h44	14h36	14h28
7,7	6^{ème} Grimpeur : Catégorie 1 Col de la Croix	14h56	14h47	14h39
2,4	Blanot	15h00	14h51	14h43
2,7	Dans la descente Les Bachasses à gauche D146/D15	15h04	14h55	14h47
4,3	Azé à droite D15/D82	15h11	15h01	14h53
0,7	Azé	15h12	15h02	14h54
0,8	Les Beluses à droite D82/D85 direction Domange	15h13	15h04	14h55

3,4	126,1	3 ^{ème} Rush : Igé devant l'église	15h19	15h09	15h00
0,3	126,4	Igé à gauche D134 direction Verchizeuil	15h19	15h09	15h00
3,3	129,7	Verchizeuil	15h24	15h14	15h05
3,4	133,1	Hurigny à droite D134/D82 Route de Macon	15h30	15h19	15h10
1,1	134,2	Hurigny rond point 1 ^{er} sortie tout droit	15h31	15h21	15h11
3,7	137,9	con rond (prendre à droite) point 2 ^{ème} sortie rue de la Grisières direction centre Griezmann	15h37	15h26	15h17
1,5	139,4	Centre Griezmann rond point 1 ^{ère} sortie Avenue Paris 2024	15h40	15h29	15h19
0,2	139,6	Arrivée : Macon Centre Griezmann	15h40	15h29	15h19

Article 1 : Organisation

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le Département de la Saône et Loire l'association Saône et Loire Tour Organisation (SLTO) fait disputer la 2ème édition du TOUR DE SAONE ET LOIRE du 23 au 26 Juin 2021 en Elite Nationale (classe 2.12.1) support de la deuxième manche de Coupe de France des clubs N1.

Article 2 : Types d'épreuves

Cette épreuve Nationale support de la Coupe de France des N1, par étape est ouverte à des équipes N1 de 6 coureurs de 1ère et 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.

Toute participation avec une équipe incomplète, entrainera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent. A moins de 4 coureurs l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante :

6 coureurs x 15 points, soit 90 points

Conformément au règlement de la coupe de France, chaque coureur attribuera à son équipe les points suivants :

- 3 étapes en ligne : 15,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1 pour les 15 premiers coureurs

- Etape contre la montre individuel : 15,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1 pour les 15 premiers coureurs.

- Classement général : 45,35,30,26,24,22,20,18,16,14,13,12,11,9,8,7,6,5,4,3 pour les 20 premiers coureurs.

- Les classements intermédiaires Points, Grimpeurs attribueront 5 points au vainqueur final.

Article 3 : Prix

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexe jointe au présent règlement.

Article 4 : Hébergement

12 sur 27 équipes invitées par l'association Saône et Loire Tour Organisation organisateur de l'épreuve seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de neuf personnes, dont six coureurs. Toute personne supplémentaire sera à la charge totale de l'équipe. Les 15 autres équipes ont décidé de se loger par leur propre moyen.

Article 5 : Permanence :

La permanence de départ avec la confirmation des partants ainsi que le retrait des dossards se tient, le Mardi 22 Juin à partir de 17h30 à 18h45 à (Salle Ecurie Saint Hugues Place du 11 Aout 1944 71250 CLUNY). La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 19h et aura lieu à (Salle Ecurie Saint Hugues Place du 11 Aout 1944 71250 CLUNY).

Article 6 : Ordre des véhicules :

L'encadrement de chaque équipe sera assuré par un directeur sportif Titulaire minimum d'un : BEESAC ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou Licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme). Tout stagiaire en formation professionnelle pourra encadrer au même titre qu'un titulaire du dit diplôme sur présentation d'une attestation du DTN à sa demande.

L'ordre des véhicules pour la première étape sera le classement général par équipes de la Coupe de France à condition d'être présent à la réunion des DS et de posséder les diplômes requis. A l'issue de la 1ère étape, le classement général individuel de l'épreuve sera pris en compte.

Article 7 : Classements

Disputé en 3 étapes en ligne et un contre la montre individuel, l'épreuve comprendra :

- Un classement Général (maillot Jaune) Partenaire Conseil Départemental Saône et Loire

- Un classement Points (maillot Vert) Partenaire SKODA

- Un classement Grimpeur (maillot blanc à pois) Partenaire Groupama

- Un classement Meilleur Jeune (maillot blanc) Partenaire Crédit Mutuel

- Un classement KM71 (maillot vert et bleu) Partenaire Route 71

- Un classement du plus combatif (bleu) Partenaire Région Bourgogne Franche Comté

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement

Article 8 : Classement Général

Il sera prévu des bonifications sur les sprints intermédiaires (3" ; 2" ; 1") et sur les trois arrivées d'étapes en lignes (10" ; 6" ; 4").

Il sera déterminé par l'addition des temps des : 1ère 2ème 3ème 4ème étape compte tenu des éventuelles pénalités. D'après l'article 2.6.13, en cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de secondes enregistrées lors de l'étape contre la montre individuel sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 9 : GPM sur 3 Coureurs

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Points attribués :

- MG2 : 5, 3, 1 point au 3 premiers coureurs.

- MG1 : 10, 6, 2 point au 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.15 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 10: Point Chaud :

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus aux sprints intermédiaires.

Chaque sprint intermédiaire attribuera : 6 - 4 et 2 points et 3", 2" et 1" aux 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement général individuel des sprints, il est fait application de l'article 2.6.15 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel des sprints, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 11: Meilleur Espoir

Il sera déterminé par l'addition des temps des : 1ère, 2ème, 3ème et 4ème étape compte tenu des éventuelles pénalités pour les coureurs Espoirs de - 23ans.

En cas d'égalité de temps, les fractions de seconde enregistrées lors de l'étape contre la montre individuel sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. Ensuite, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 12: KM 71

Pour chaque étape en ligne un sprint au KM 71 récompensera un coureur par la remise du maillot vert/bleu.

Article 13: Plus Combatif

Pour chaque étape en ligne, un jury présidé par le Président de l'organisation récompensera le « plus combatif » et recevra un lot en nature.

Article 14: Classement par équipes

Le classement par équipe s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe article 2.6.14. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.

- Nombres de deuxième places dans le classement par équipes du jour et ainsi de suite...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Article 15: Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter quotidiennement au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Suivant l'article 2.6.16, le port des maillots de leader est obligatoire. Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

1. Classement général au temps
2. Classement général des Rushs
3. Classement général de la montagne
4. Classement général du meilleur espoir
5. Classement du plus combatif
6. Classement du KM71

Article 16 : Etape en ligne :

Selon l'article du règlement FFC (2.6.24), en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il (s) se trouvait (aient) au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaisson) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un accident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

Article 17: CLM individuel

D'après l'article 2.6.20, l'ordre de départ de l'étape contre la montre individuel est l'ordre inverse du classement général au temps. Toutefois le collège des arbitres peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent. Les coureurs partiront toutes les minutes sauf pour les dix premiers du classement général qui partiront toutes les 2 minutes.

Un contrôle des vélos sera procédé 15 minutes avant le départ du coureur.

Article 18 : Délais d'arrivée

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- Augmenté de 12 % pour les étapes en ligne
- Augmenté de 20 % pour l'étape CLM

Conformément à la réglementation Fédérale : En cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure. Le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs hors délais sont repêchés par le collège arbitral, ceux qui sont classés au classement par point se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devenait négatif.

Article 19: Ravitaillement

Suivant l'article 2.3.22 à 2.3.24 le ravitaillement se fera à l'arrière de la voiture du Président du Jury pour le peloton. S'il s'est formé un groupe de 15 coureurs au moins, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Le ravitaillement sera interdit dans les 30 premiers km et les 20 derniers. Le Président du Jury pourra réduire la distance suivant les conditions météorologiques.

Une zone de ravitaillement sera prévue

Pour la 1^{ère} Etape du km 65 au km 67

Pour la 2^{ème} Etape du km 94.5 au km 96.5

Pour la 4^{ème} Etape du km 65.6 au km 67.7

Article 20 : Dépannage

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage. Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton.

Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture ASSISTANCE COMPETITION DEVELOPPEMENT

Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du Jury qui désignera sa position.

Article 21: Radio Tour

Les informations courses sont émises par radio sur la fréquence « RADIO TOUR » 157.550 Mhz.

Les postes seront à retirer à la société DI@LOG qui se trouvera à proximité de la permanence.

A l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la société DI@LOG.

Article 22 : Maillots

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés, sans restriction.

Article 23 : Equipement

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion national ou mondial.

Article 24 : Emargement

Avant le départ de chaque étape en ligne, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'emargement au moins une demi-heure avant le départ réel.

Article 25 : Itinéraire

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Article 26 : Réglementation

L'épreuve est disputée sous la réglementation Fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation anti-dopage.

Article 27 :

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 4 étapes du Tour Saône Loire. Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un badge d'organisation.

Article 28 :

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président de Jury ou de ses adjoints.

Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué.

Toutes infractions seront verbalisées par le collège arbitral ou par les forces de l'ordre.

Article 29 :

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et des passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées.

Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'organisation et ou des forces de l'ordre.

*Le franchissement d'un passage à niveau fermé ou au signal sonore retentissant et (ou) lumineux (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate (Article R16).

*Tout rond-point emprunté par la gauche entraînera la mise hors course immédiate avec pénalité (article R22 amende 80,00 €uros) infraction dûment constatée par le ou les arbitres, et quelque soit le maillot porté et quelle que soit l'équipe.
*Les dossards ne devront en aucun cas être pliés ou coupés (article EQ13 10,00 Euros à chaque infraction).

Les transpondeurs devront être installés correctement suivant les indications du prestataire informatique, tout transpondeur perdu sera facturé 80,00 Euros.

Les balises GPS perdues seront facturées 80,00 Euros.

Tout le matériel transpondeurs, balises GPS, dossards, plaques de cadre devra être restitué à la fin de l'épreuve.

Article 30 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus à solder toutes les dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

Article 31 :

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des arbitres sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

Article 32 :

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Article 33 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Les lieux du contrôle médical sont les suivants :

Pour la 1^{ère} étape : Complexe Sportif Griezmann

Pour la 2^{ème} étape : Local Champ de Foire

Pour la 3^{ème} étape : Mairie de Chaintré

Pour la 4^{ème} étape : Complexe Sportif Griezmann

Article 34 :

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus sur les sites départ et arrivée d'étapes.

Article 35 :

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la FFC pour les courses Nationales par étapes.



ORGANISATEURS :

Comité d'Organisation :
Saône et Loire Tour Organisation
(SLTO)

MILLARD Joël

Président

Tél : 06 60 86 23 01

E-mail : millard.joel46@gmail.com

JOLIVOT Hervé

Vice-Président & Coordinateur Technique

Tél : 06 44 27 32 59

E-mail : jolivot.herve@gmail.com

FÉDÉRATION :

Fédération Française Cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr

RÉFÉRENTS SECOURS :

Service médical :

Le service médical sera suivi par deux médecins,
une moto infirmière, deux ambulances.

Docteur : OLAGNIER Henri

Docteur :

Infirmière Moto : BENOIT Céline

Deux ambulances de la Croix Blanche assureront
l'accompagnement de l'épreuve pour une
éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital
le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

Urgences :

Centre Hospitalier de Cluny 03 85 59 59 59

13 Place de l'Hôpital - 71250 CLUNY

Centre Hospitalier de Charolles 03 85 88 20 20

6 Rue du Prieuré - 71120 CHAROLLES

Centre Hospitalier Jean Bouveri 03 85 67 60 60

BP 189 71307 MONTCEAU LES MINES

Centre Hospitalier Mâcon 03 85 20 30 40

350 boulevard Louis Escande 71018 MACON

Centre Hospitalier La Clayette 03 85 28 91 10

19 r de L'Hôpital, 71800 LA CLAYETTE

Centre Hospitalier du Charollais Brionnais

03 85 26 62 94

52 Rue Achaintre - 71170 CHAUFFAILLES

ÉQUIPES N1

SAISON 2021 - 27 ÉQUIPES



A.P.O.G.E U
CUBE 17



AMICALE CYCLISTE
BISONTINE



AVC AIX EN PROVENCE



BOURG EN BRESSE
AIN CYCLISME



CC ETUPES LE DOUBS
PAYS DE MONTBELIARD



OC LOCMINE
WB FYBOLIA



OCCITANE CYCLISME
FORMATION



OCÉANE
TOP 16



SCO DIJON
TEAM MATERIEL VELO.COM



SOJASUN ESPOIR
ACNC



CC NOGENT
SUR OISE



CHAMBERY CYCLISME
FORMATION - AG2R CITROËN
U23 TEAM



CHARVIEU CHAVAGNEUX
ISERE CYCLISME



COTES D'ARMOR CYCL.
MARIE MORIN



DINAN SPORT
CYCLING



TEAM U NANTES
ATLANTIQUE



VC PAYS
DE LOUDEAC



VC ROUEN
76



VC VAULX EN VELIN
TEAM MATERIEL VELO.COM



VCCA - TEAM PRO IMMO
NICOLAS ROUX



DUNKERQUE GRAND
LITTORAL COFIDIS



EC ST ETIENNE
LOIRE



GSC
BLAGNAC



GUIDON
CHALETTOIS



LAVAL
CYCLISME 53



VELO CLUB VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS



VENDÉE U
PAYS DE LA LOIRE



Crêches-sur-Saône



CHAUFFAILLES



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Destination Saône & Loire



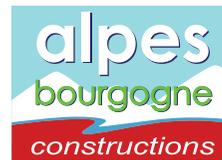
Crédit Mutuel



ŠKODA



Mâcon



Groupama





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>